

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—Textiles; le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis)—La consommation—La hausse des denrées alimentaires; le député de Richmond (M. Beaudoin)—Les pensions—La sécurité de la vieillesse.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passera maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

## BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

### LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

#### MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME

**M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond Delta)** propose: Que le bill C-12, prévoyant la création d'un Conseil de l'environnement du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, les députés se rappelleront que, durant la troisième session de la législature actuelle, j'ai proposé un projet de loi très semblable à celui que nous étudions aujourd'hui. Ce projet de loi fit l'objet d'un débat à la Chambre le 10 décembre 1971.

• (1700)

Le bill que je vous propose cet après-midi a été renforcé et clarifié grâce à certaines critiques constructives qui avaient été avancées au cours du débat précédent. Le principe, néanmoins, demeure le même, c'est-à-dire qu'il faut créer un Conseil de l'environnement du Canada qui soit indépendant. En général, son rôle est de conseiller et de recommander les moyens grâce auxquels le Canada peut atteindre des normes très élevées de qualité de l'environnement et le plus bas degré de pollution possible. En particulier, ce conseil doit évaluer les perspectives à long et à moyen termes qui s'offrent à l'environnement canadien. Il doit envisager tous les moyens d'améliorer notre environnement. Il doit dire au gouvernement quelles politiques permettront au mieux de réaliser et de conserver un environnement non pollué. Le Conseil doit étudier les conséquences économiques des politiques de l'environnement et concevoir des moyens de réduire tous les aspects négatifs de ces conséquences. Il doit encourager la consultation et la collaboration, en matière d'environnement, entre tous les groupes et tous les secteurs de notre société. En outre—et c'est là peut-être le point le plus important—

il doit avoir le pouvoir de rendre publiques ses conclusions et ses recommandations, adviene que pourra.

Certaines personnes, monsieur l'Orateur, demanderont pourquoi j'ai proposé ce projet de loi alors que le ministre de l'Environnement (M. Davis) a déjà annoncé la création d'un Conseil consultatif de l'environnement du Canada, qui a tenu sa première réunion le 10 mai. La réponse est simple. Le Conseil consultatif relève en dernier ressort du ministre, et ses membres sont nommés par ce dernier. Le ministre a beau dire et répéter que l'organisme qu'il a créé est indépendant, il y aura toujours un doute quant à l'objectivité du Conseil. Qui plus est, aucune disposition ne prévoit que l'organisme consultatif établi par le ministre doit publier ses recommandations. Il doit faire rapport au ministre et à lui seul.

Le ministre de l'Environnement déclarait à la Chambre des communes, le 21 mars 1972, qu'il ne voyait pas la nécessité d'un Conseil indépendant de l'environnement dont les conseils ne seraient pas nécessairement pratiques, vu les circonstances». Je me souviens, monsieur l'Orateur, qu'on avait fait le même reproche il y a environ un an au Conseil économique du Canada. On prétendait alors que les objectifs du Conseil étaient extravagants, idéalistes, vu que l'économie n'avait pu les atteindre. Le président sortant du Conseil économique du Canada, M. Arthur J. R. Smith, avait répliqué à l'époque:

Le Conseil rejette l'idée qu'il faudrait réduire les objectifs auxquels doit tendre notre pays dans un avenir rapproché, en raison du peu de progrès économique accompli par rapport aux normes établies qui avaient été établies...

De même monsieur l'Orateur, en appuyant trop sur le prétendu sens pratique de la lutte contre la pollution, on risque d'abaisser nos normes alors que nous devrions les hausser. Cela pourrait même servir d'excuse à notre inaction.

Voici l'opinion bien arrêtée que j'exprimais à ce sujet en décembre dernier:

Selon moi, il y a toujours lieu de faire une évaluation indépendante des politiques et pratiques courantes du gouvernement. Une vue d'ensemble est nécessaire à cause de la tendance naturelle de ceux qui ont participé à la création et à l'application des politiques de ne pouvoir évaluer avec objectivité l'efficacité de ces politiques. Il ont tendance à ne pas voir les besoins nouveaux. Le Conseil économique a essayé de satisfaire à un tel besoin dans le domaine de la politique économique. Un Conseil canadien de l'environnement agirait de même dans le domaine de l'écologie. Étant indépendant, le Conseil serait à même de critiquer librement, au besoin, la politique du gouvernement et d'attirer l'attention de ceux qui doivent prendre les décisions finales sur de nouvelles idées concernant les politiques et les programmes d'ordre général ou particulier.

Comme le signalait l'an dernier la Canadian Wildlife Federation dans son bulletin, peu importe la valeur que pourrait avoir le Conseil consultatif de l'environnement du Canada envisagé par le ministre:

... il ne remplacerait pas un conseil de l'environnement autonome, qui étudierait des questions beaucoup plus vastes que les attributions d'un ministère de l'État et qui ferait publiquement rapport de ses constatations et de ses recommandations.

Le mouvement en faveur d'un conseil canadien de l'environnement indépendant trouve un large appui. Parmi ses partisans, on compte le Conseil des sciences du Canada, le Nouveau parti démocratique, le parti conservateur progressiste et le parti libéral.

Dans son rapport intitulé «Le Canada... leur pays», le Conseil des sciences du Canada a réclamé l'établissement d'un conseil canadien du milieu ambiant, qui: